

Publié le 21/08/2012 à 06h00 | Mise à jour : 21/08/2012 à 08h59
Par **Thomas Longué**

Balade à la recherche des bornes frontières au col du Portalet

La sortie sur le thème des bornes et limites frontières a connu un joli succès, hier, entre France et Espagne.



Durant la visite guidée, hier au Pourtalet, le long de l'ancien mur entre France et Espagne.
(ph. t. suire)

«Ce que nous allons faire, annonce Jean-Pierre Dugène, est en conformité avec le traité qui a matérialisé la frontière franco-espagnole, en 1862 ». Aussi bien ce traité disposait, dans son article 9, que les autorités devaient assurer la conservation des bornes frontières par leur entretien, annuel...

Dans les pas de l'érudit... d'Arudy, hier matin, au col du Pourtalet, une cinquantaine de personnes, pour la plupart du pays, sont parties à la recherche des bornes et des limites frontières.

PUBLICITÉ

Vestiges du mur frontière

On écoutait attentivement de place en place les explications du guide du jour. Tel Gérard Caubet, de Buzy, ancien responsable de formation en retraite : « Je m'intéresse à l'histoire des Pyrénées en général. Ma seconde raison d'être là est que je voulais suivre une sortie avec Jean-Pierre Dugène. Cette initiative de l'office de tourisme est très bien tombée. Et puis j'aime bien ce concept de conférence chemin faisant... ».

Le groupe est monté quelques minutes à l'est du col du Pourtalet, jusqu'à l'endroit où un mur de séparation en pierre sèche érigée dans les années 1860 offre ses plus beaux vestiges. Jadis, ce mur-frontière barrait tout le col.

Ce n'est tout de même pas la Grande muraille de Chine. Les anciens, comme Jean Esturone, de Lys, ne l'ont pas connu en meilleur état. Mais on en devine encore la trace, à l'ouest du col, jusqu'à un rognon rocheux. Au delà, la frontière suit simplement la ligne de crêtes (Canaourouye, etc.)

Si le traité des Pyrénées (1659) avait scellé la paix de part et d'autre des Pyrénées, la délimitation précise entre la France et l'Espagne ne fut arrêtée définitivement que par trois traités, signés en 1856, 1862 et 1866.

602 bornes furent installées de Hendaye à Banyuls, dans le respect des accords antérieurs. On en est à la borne 310 dès le col du Pourtalet, alors que l'on a à peine parcouru le quart de l'itinéraire d'ouest en est.

Parce que, depuis des siècles, des traités de lies et passeries avaient instauré des relations de bon voisinage, entre bergers ossalois et aragonais (vallée de Tena), trois bornes suffirent dans la vallée (1) auxquelles s'en ajouta une, la 310 bis, à Peyrelu. Mais les communautés des deux versants n'avaient pas attendu Napoléon III et Isabelle II pour jalonner la frontière.

Chasse au trésor

C'est ainsi que pour une borne officielle, la n°310 donc, on en trouve sept gravées dans la pierre, a révélé Jean-Pierre Dugène en conduisant le groupe à l'une d'entre elles. Et en imaginant quelle

belle « chasse au trésor » on pourrait concevoir pour les enfants des écoles des deux vallées.

Les usages pastoraux ont été déterminants pour fixer la frontière. Ils restent de mise ; un incident, avec 150 vaches espagnoles signalées hors jeu, a eu lieu ces jours-ci, sans donner lieu à procès-verbal par le Parc national.

Au terme de la sortie, Francis Doux, de l'ONF, a repeint en blanc la borne n°310, gravée quelques mètres au-dessus de l'ancienne douane. Nous voilà tranquille pour quelque temps...

(1) Au col des Moines (n° 309), au col du Pourtalet (n° 310) et au col de Sobes (n° 311).

© www.sudouest.fr 2012